

REFERENCES

Cde client : BON POUR ACCORD DU DEVIS
Devis : DR23-03293
Reçu Rouen, le 06/07/23
Demandeur: M PEREZ Guillaume
ClientID: PIGMENT FLUORESCENT ROSE KT-FDR27
Description:
Nature: Cosmétiques et produits de soins personnels
Commentaire:

STARDUSTCOLORS

30126 SAINT-LAURENT-DES-ARBRES
FRANCE

Rouen, le 18 juillet 2023

RAPPORT D'ESSAI

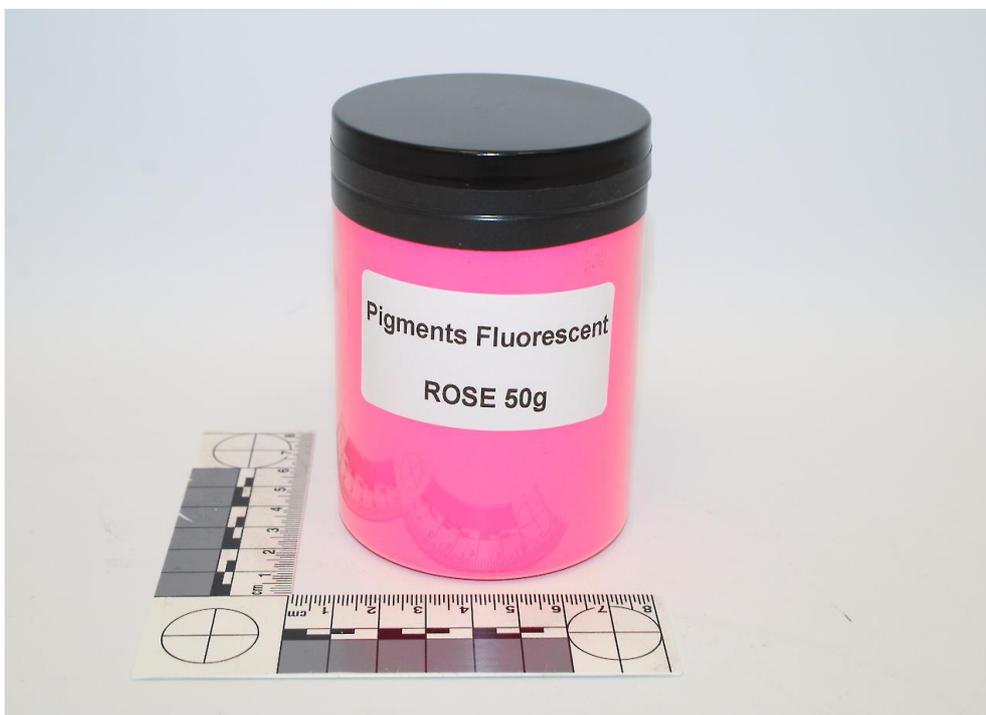
RN23-07460.001

Révision 01

Page 1 / 3

Ce document annule et remplace le document de même numéro émis antérieurement qui doit être détruit ou retourné au laboratoire.

Photo :



Si résultat <X, X= Limite de quantification

(1) Essai sous traité dans un laboratoire SGS

(2) Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

(1)(2) Rapport d'essai disponible sur demande

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Documents.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. Les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation du laboratoire.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s) tel(s) qu'il(s) a(ont) été reçu(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Ce document annule et remplace le document de même numéro émis antérieurement qui doit être détruit ou retourné au laboratoire.

Paramètres	Unités	Résultats
Minéralisation		-
(Minéralisation micro-onde avec HNO3 et HF)		
Métaux		
(ICP-MS)		
Arsenic	mg/kg	<0,1
Baryum extractible	mg/kg	<0,2
Cadmium	mg/kg	<0,1
Cobalt	mg/kg	<0,1
Chrome	mg/kg	2,0
Cuivre	mg/kg	<1
Mercuré	mg/kg	<0,1
Nickel	mg/kg	<1
Plomb	mg/kg	<0,1
Antimoine	mg/kg	<0,1
Baryum	mg/kg	0,3
Phtalates		
(NFEN16521 adaptée MLR-ME443)		
Di n & isopentylphtalate (84777-06-0)	µg/g	< 3
Diisopentylphtalate (605-50-5)	µg/g	< 1
Diméthylglycol phtalate (CAS:117-82-8)	µg/g	< 1
Diméthylphtalate (CAS:131-11-3)	µg/g	< 1
Diéthylphtalate (CAS:84-66-2)	µg/g	< 1
Diisobutylphtalate (CAS:84-69-5)	µg/g	< 1
Diisodecylphtalate (CAS:68515-49-1 / 26761-40-0)	µg/g	< 5
Diisononylphtalate (CAS:68515-48-0 / 28553-12-0)	µg/g	< 5
Dibutylphtalate (CAS:84-74-2)	µg/g	< 1
Dipentylphtalate (CAS:131-18-0)	µg/g	< 1
Dihexylphtalate (CAS:84-75-3)	µg/g	< 1
Benzylbutylphtalate (CAS:85-68-7)	µg/g	< 1
Bis(2-éthylhexyl)phtalate ou DEHP (CAS:117-81-7)	µg/g	< 1
Di-n-octylphtalate (CAS:117-84-0)	µg/g	< 1
bis-(2-butoxyéthyl) phtalate (CAS:117-83-9)	µg/g	< 1
bis-(2-éthoxyéthyl) phtalate (CAS:605-54-9)	µg/g	< 1
Diisohexylphtalate (CAS:146-50-9)	µg/g	< 1
Dinonylphtalate (CAS:84-76-4)	µg/g	< 1
Hexyl-2-éthyl hexyl phtalate (CAS:75673-16-4)	µg/g	< 1

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. Les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation du laboratoire.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s) tel(s) qu'il(s) a(ont) été reçu(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Ce document annule et remplace le document de même numéro émis antérieurement qui doit être détruit ou retourné au laboratoire.

Paramètres	Unités	Résultats
Phtalates		
(NFEN16521 adaptée MLR-ME443)		
Dicyclohexylphtalate (CAS:84-61-7)	µg/g	< 1
Diheptylphtalate (CAS:3648-21-3)	µg/g	< 1

Conclusion :

- Il n'a pas été détecté de phtalates au-delà de nos limites de quantification.
- Du baryum et du chrome ont été quantifiés au-delà de nos limites de quantification.

Révisions :
01 Ajout d'une conclusion.

Résultats validés électroniquement par

Maimiti BONNEL
Responsable Prestation Client

Tel : 0676303692

Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025



Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>. Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. Les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation du laboratoire. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s) tel(s) qu'il(s) a(ont) été reçu(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client. ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).